



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

JEUNES

*Délégation du Roannais*

*Tél : 04.77.44.51.94*

**PV N° 43 DU SAMEDI 18/06/2022**

Réunion du 13 juin 2022

Responsable Commission : M. Paul BRIDEAU : 06-26-29-49-27

Membres : MM. Jean-Luc AUGEREAU : 06-65-24-14-40 - Jean-Louis MICHEL : 06-79-04-61-39

## **COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT »**

Les finales des différentes coupes du Roannais auront lieu le **dimanche 19 juin, au stade Malleval de Roanne**. Voici le programme :

**14h : U15 – Roannais Foot 42 (2) – Roanne Parc** (terrain honneur)

**16h : U18 - Goal Foot – Roannais Foot 42 (2)** (terrain honneur)

**16h : D5 – Belette – Usra SH 4** (terrain annexe)

**18h : D3/D4 – Goal Foot – Bussières** (terrain honneur)

**IMPORTANT** : pour l'utilisation de la FMI, le club gestionnaire est celui qui est cité en 1<sup>er</sup>, à savoir : Roannais Foot 42 en U15 ; Goal Foot en U18 ; Belette en D5 ; Goal Foot en D3/D4.

## **QUELQUES INFOS**

- L'entrée au stade Malleval est gratuite.
- En cas d'égalité, pas de prolongation et séance de tirs au but directe.
- Les frais d'arbitrage seront imputés sur le compte de chaque club qualifié (60 € par équipe) et c'est la Délégation du Roannais qui règlera directement les arbitres.
- Chaque équipe est priée de fournir quelques jeunes ramasseurs de balle, ainsi que deux ballons.
- Chaque équipe doit prévoir des chasubles pour ses remplaçants et se munir de gourdes individuelles pour se désaltérer.

## **NOTE AUX CLUBS**

Article 55 des règlements sportifs du District

Police des terrains – Protection des officiels

Alinéa 2 : cet article concerne l'utilisation des **engins pyrotechniques**, ou plutôt **leur interdiction** !!!!

Attention, si ce cas se produit, les clubs responsables seraient sous le coup des sanctions prévues en annexe, article 2 du règlement disciplinaire fédéral.